



COMMUNE DE TOURRETTES-SUR-LOUP

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 JUIN 2026
Délibération N° 2026/57A**

L'an deux mil vingt-six, et le cinq juin à dix-huit heures vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Frédéric POMA, Maire

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : Monsieur POMA – Madame HERING – Monsieur MOREAU - Madame DALCHER – Monsieur MONCHO – Madame CHAULÉ – Messieurs WALLAERE - GABELIER – DUSERRE – Mesdames CAZAU – PELLEGRINO – Monsieur GARCIA – Mesdames ERCOLE RIBES – RIBANT – LABOURDETTE - IGNATOFF – Messieurs COQUEL – BAGARIA – CHARRIER – Madame MINARDI

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Madame DUBOIS ayant donné procuration à Monsieur MOREAU, Monsieur MERLE ayant donné procuration à Madame HERING, Monsieur JERIBI ayant donné procuration à Monsieur POMA, Madame BARBONI ayant donné procuration à Madame IGNATOFF, Monsieur CALLET ayant donné procuration à Monsieur MONCHO, Monsieur MORETTO ayant donné procuration à Monsieur BAGARIA, Madame FARALDI ayant donné procuration Monsieur CHARRIER

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALCHER

Présents : 20 / procurations : 7 / absents : 0

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

CONSIDERANT que le projet de procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026 tel qu'annexé.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Tourrettes sur Loup le 8 juin 2026

Le Maire



Frédéric POMA



La Secrétaire de séance



Nathalie DALCHER



Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

**Séance ordinaire
du vendredi 24 avril 2026**

PROCES-VERBAL

**Ordre du jour
de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 24 avril 2026
18 heures**

ADMINISTRATION GENERALE

* Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2026.

* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 3 avril 2026

1/ Comité consultatif - Conseil des Sages – Création - Nomination des membres – Approbation

INTERCOMMUNALITE

2/ Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis - Commission Communautaire de Propositions de Candidats (CCPC) –Nomination des représentants communaux - Approbation

FINANCES

3/ Compte de gestion de Monsieur le comptable public - Exercice 2025 - Approbation

4/ Compte administratif – Exercice 2025 – Approbation

5/ Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2025 – Approbation

6/ Budget primitif – Exercice 2026 – Approbation

7/ Taux des contributions directes – Exercice 2026 – Adoption

8/ Subvention de fonctionnement au CCAS - Exercice 2026 – Approbation

9/ Contribution au Syndicat Intercommunal de Pont du Loup – Exercice 2026 - Approbation

10/ Subventions aux associations – Exercice 2026 – Approbation

11/ Autorisation de programme pour l'acquisition et l'aménagement du Domaine du Caire – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation

12/ Autorisation de programme pour l'opération d'aménagement du cimetière – Exercice budgétaire 2026 - Modification - Approbation

13/ Autorisation de programme pour l'opération de consolidation de la falaise – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation

14/ Autorisation de programme pour l'opération d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme – Exercice budgétaire 2026 - Modification - Approbation

15/ Autorisation de programme pour l'opération de réhabilitation de l'église Saint Grégoire – Exercice budgétaire 2026 - Modification - Approbation

17/ Autorisation de programme pour l'opération de transition énergétique – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation

18/ Autorisation de programme pour l'opération de travaux à l'Espace Ceuzin – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation

19/ Autorisation de programme pour l'opération d'amélioration énergétique des écoles – Exercice budgétaire 2026 - Création - Approbation

20/ Autorisation de programme pour l'opération de réorganisation des services municipaux – Exercice budgétaire 2026 - Clôture – Approbation

21/ Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Renouvellement – Nomination de membres - Approbation

ENVIRONNEMENT

22/ Lutte contre les dépôts sauvages – Appel à Manifestation d'Intérêt – Région Sud – Livret communal - Approbation

RESSOURCES HUMAINES

23/ Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes – Mission Référent Handicap - Adhésion

PATRIMOINE

24/ Désaffectation d'un bien de la commune – 2 Route de Vence - Déclassement - Dynamisme local – Approbation

ADMINISTRATION GENERALE

25/ Commission extramunicipale – Ecologie et développement durable – Création – Approbation

- Questions diverses

Séance ordinaire du 24 avril 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Frédéric POMA, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus, aux agents de l'administration, au public. Il désigne comme

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALCHER qui procède à l'appel nominal

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : Monsieur POMA – Madame HERING – Monsieur MOREAU - Madame DALCHER – Monsieur MONCHO – Madame CHAULÉ – Monsieur WALLAERE – Madame DUBOIS – Messieurs JERIBI – GABELIER – DUSERRE – Mesdames PELLEGRINO – ERCOLE RIBES - LABOURDETTE — Monsieur COQUEL – Madame BARBONI – Messieurs CALLET – BAGARIA – CHARRIER — Mesdames MINARDI – FARALDI

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Monsieur MERLE ayant donné procuration à Monsieur POMA, Madame CAZAU ayant donné procuration à Madame HERING, Madame RIBANT ayant donné procuration à Monsieur MONCHO, Madame IGNATOFF ayant donné procuration à Madame BARBONI, Monsieur MORETTO ayant donné procuration à Monsieur BAGARIA

Absent excusé : Monsieur GARCIA

Présents : 21 / procurations : 5 / absent excusé : 1

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h06. Monsieur le Maire rappelle que la séance est enregistrée.

**Ordre du jour n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2026.
2026/30**

Monsieur le Maire : vous avez lu avec attention le procès-verbal de la séance du 3 avril, avez-vous des remarques ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

⇒ **Arrivée de Monsieur Garcia à 18h07**

Présents : 22 / procurations : 5 / absent excusé : 0

* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 3 avril 2026 à la date d'envoi du dossier du Conseil (soit le 17 avril 2026) :

⇒ **Sans objet**

**Ordre du jour 2 : Comité consultatif - Conseil des Sages – Création - Nomination des membres – Approbation
2026/31**

Monsieur le Maire : cet ordre du jour appelle à la création du comité consultatif que nous appelons le Conseil des Sages, qui a été animé avec brio durant le précédent mandat, par Maurice RAIBAUDI, ici présent dans la salle et que je remercie vivement pour le travail accompli.

Pour rappel, le conseil des sages est politiquement neutre, son domaine d'intervention concerne les affaires de la commune et il peut également proposer à la municipalité des sujets ou des thèmes, comme la réalisation de panneaux d'explications sur les travaux de l'église Saint Grégoire apposés à l'extérieur ; le travail réalisé, par les chercheurs du CNRS sur notre emblématique violette qui a permis la découverte d'un principe actif qui pourrait avoir un gros potentiel pour la filière et par conséquent l'installation de nouveaux cultivateurs. Nous souhaiterions poursuivre les recherches afin d'y associer de grands laboratoires. Il y a également une réflexion sur un parcours avec une signalétique qui permettrait de présenter le patrimoine du village, notamment sur la rue de la Bourgade.

Le travail fourni nous a donné beaucoup de satisfaction, c'est pour cela que nous souhaitons prolonger les missions du Conseil des Sages.

Le maire est président de droit de ce comité consultatif. Même si Monsieur RAIBAUDI n'est pas élu à cette mandature, je souhaite qu'il soit l'animateur de ce Conseil des Sages. Aussi, je vous propose de créer le Conseil des Sages, d'approuver l'ensemble des membres proposés : Maurice RAIBAUDI, vice-Président, Didier BINDER, Michèle CAUVÉ-FALCO, Pascale DUMONTEL, Jacques GAZAGNAIRE, Jarmila KAMERBEEK, Nicole LAMBERT et Roland PIGALLIO et son règlement intérieur. Avez-vous des remarques sur ce règlement intérieur ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

INTERCOMMUNALITE**Ordre du jour n°3 : Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis - Commission Communautaire de Propositions de Candidats (CCPC) – Nomination des représentants communaux – Approbation
2026/32**

Monsieur le Maire : ce point concerne la CASA. Comme vous le savez, c'est la CASA qui gère l'attribution des logements sociaux. Sur un ensemble de logements sociaux, le premier tiers est réservé à la commune, le deuxième à la CASA et le dernier à l'Etat. La Commission Communautaire de Propositions de Candidats a été créée en 2017, et lors du dernier mandat, nous, les vice-présidents, avons souhaité la mise en place d'une cotation. Cette cotation a été rédigée de la manière suivante : si vous habitez la commune, si vous y travaillez et que vos enfants y sont scolarisés, grâce à cette cotation, vous êtes dans le peloton de tête. Cela nous a permis sur le projet de la Madeleine, d'y installer 9 familles tourrettanes. Cette commission doit être renouvelée, nous avons besoin de deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose donc en titulaire Monsieur DUSERRE élu délégué au CCAS et Madame LABOURDETTE, qui l'accompagne, et en suppléants Madame DALCHER et Monsieur GARCIA. Avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

⇒ **Arrivée de Lauren RIBANT à 18h12**

Présents : 23 / procurations : 4 / absent excusé : 0

FINANCES**Ordre du jour n°4 : Compte de gestion de Monsieur le comptable public - Exercice 2025 – Approbation
2026/33**

Monsieur le Maire : avant de passer la parole à Madame la Première Adjointe qui a la délégation des finances, je souhaite préciser que nous avons créé la commission des finances qui s'est réunie le 20 avril dernier. Pour les personnes du public, une double comptabilité est faite, par nos services et par le comptable public. Ces deux comptabilités doivent être égales au centime près. Pour l'exercice 2025, le compte de gestion du comptable public est en adéquation avec notre compte administratif. Il vous est demandé de l'approuver. Avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés – 3 abstentions : Monsieur BAGARIA, Madame MINARDI et Monsieur MORETTO par procuration**

Ordre du jour n°5 : Compte administratif – Exercice 2025 – Approbation**2026/34**

Monsieur le Maire : pour cette partie du conseil municipal, je dois me retirer et je passe la parole à Madame la Première Adjointe, Madame HERING, la présidence de la séance.

Monsieur le Maire quitte la salle

Madame HERING : merci Monsieur le Maire. Le compte administratif est le document établi par l'ordonnateur, le maire, qui retrace l'exécution du budget de la collectivité en recettes et en dépenses et permet d'apprécier la réalité et la sincérité de la gestion. Il vous est donc proposé d'adopter ce compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 tel que vous allez le voir en résumé.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil, vous avez reçu l'ensemble des éléments détaillés, il n'y aura donc pas de présentation détaillée, puisque je pense que tous et chacun ont pris connaissance de ces documents. Ce sera valable pour tous les points financiers qui seront abordés dans la suite des ordres du jour.

Donc, plus particulièrement pour le public, le résultat de l'exercice 2025 s'établit pour la section investissement à moins 917 779,16 euros et pour la section fonctionnement à plus 457 140,63 euros.

Les résultats de clôture tiennent compte des reports de l'exercice 2024 auxquels sont ajoutés ou soustraits, cela dépend du sens, les résultats de 2025 pour arriver aux résultats de clôture de l'exercice à fin 2025 à, pour la section investissement, moins 1 182 748,16 euros et pour la section fonctionnement à plus 1 506 491,61 euros. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce compte administratif. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés – 5 abstentions :** Messieurs BAGARIA - CHARRIER, Mesdames MINARDI - FARALDI et Monsieur MORETTO par procuration

⇒ **Signature des pages du CA 2025**

Monsieur le Maire revient dans la salle

Madame HERING : Monsieur le Maire, je vous informe que le compte administratif 2025 a été approuvé avec 5 abstentions.

Ordre du jour n°6 : Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2025 – Approbation
2026/35

Monsieur le Maire : Merci Madame la Première Adjointe. Pour ceux qui étaient dans la mandature précédente, vous avez l'habitude, c'est une délibération qui revient chaque année au moment du budget. Nous devons affecter le résultat d'exploitation. Donc, pour cela, je passe la parole à Madame HERING.

Madame HERING : la section de fonctionnement présente un résultat de l'exercice à plus 457 140,63 euros avec un report antérieur de 1 049 350,98 euros. Le résultat positif à affecter est de 1 506 491,61 euros. Concernant la section investissement, nous avons un déficit de 917 779,16 euros pour l'exercice avec un report antérieur de moins 264 969 euros et des restes à réaliser de 413 915,26 euros. Nous avons donc un besoin en financement de

réserve 768 832,90 euros, le report de fonctionnement de 737 658,71 euros et le report en investissement moins 1 182 748,16 euros.

Monsieur le Maire : sur cette présentation, avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n°7 : Budget primitif – Exercice 2026 – Approbation
2026/36**

Monsieur le Maire : lors du dernier conseil municipal, nous eu la présentation du rapport d'orientations budgétaires avec le débat d'orientations budgétaires. Le budget que nous allons vous présenter est quasiment le même, à quelques milliers d'euros, que celui présenté lors de la dernière séance, c'est pour cela que nous serons plus synthétiques. Je passe la parole à Madame la Première Adjointe.

Madame HERING : comme vous le voyez à l'écran, le budget de fonctionnement s'établit à 7 070 000 €. Comme il vient de vous être rappelé, la présentation très détaillée a été faite lors du précédent conseil. Nous avons juste repris les répartitions qui vous montrent aussi en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, l'équilibre. La section investissement, c'est exactement la même chose que pour la présentation lors du débat d'orientations budgétaires, elle est à 3 995 000 euros. Il vous est demandé d'approuver ce budget pour l'exercice 2026.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés – 5 abstentions :** Messieurs BAGARIA - CHARRIER, Mesdames MINARDI - FARALDI et Monsieur MORETTO par procuration

⇒

⇒ **Signature des pages du BP 2026**

Monsieur BAGARIA : est-il possible de récupérer le document projeté avec les camemberts ?

Monsieur le Maire : c'est un document réalisé en interne, pour la meilleure compréhension du public. Mais si vous avez besoin de ce support visuel, nous vous l'enverrons.

**Ordre du jour n°8 : Taux des contributions directes – Exercice 2026 – Adoption
2026/37**

Monsieur le Maire : la question, est-ce que nous allons augmenter les impôts ? Eh bien non, mesdames et messieurs, il n'y aura pas d'augmentation des impôts en 2026 et nous l'espérons pour les années suivantes. Par contre, je ne vous garantis pas que les bases de l'Etat n'augmenteront pas. Je passe la parole à Madame la Première Adjointe.

Madame HERING : pour l'année 2026, le montant des produits attendus sur les contributions directes s'élèvera à 3 426 523 euros. Les taux sont les mêmes qu'en 2025 : 14,55 % pour la taxe d'habitation, 22,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 32,22 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n°9 : Subvention de fonctionnement au CCAS - Exercice 2026 –
Approbation
2026/38**

Monsieur le Maire : vous le savez ou pas, le CCAS a un budget particulier. C'est un fonctionnement avec un conseil d'administration qui a une certaine autonomie. Chaque année, nous devons présenter le budget qui a augmenté par rapport à l'année dernière, tout simplement parce que nous avons pris la décision d'inclure le salaire de l'agent jusqu'alors rémunéré par la commune. La parole est donnée à Madame la Première Adjointe.

Madame HERING : le montant qu'il vous est proposé d'adopter pour le fonctionnement du CCAS est une subvention d'équilibre de 54 000 euros. Je vous rappelle qu'elle a été inscrite au budget primitif.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n°10 : Contribution au Syndicat Intercommunal de Pont du Loup –
Exercice 2026 – Approbation
2026/39**

Monsieur le Maire : vous le savez avec Gourdon, nous avons la gestion de la nouvelle école et de l'ancien bâtiment. Lors du précédent mandat, nous avons souhaité élargir les compétences du SIPL sur le hameau du Pont du Loup. Pour permettre le fonctionnement du syndicat, une contribution est demandée aux deux communes.

Madame HERING : lors de la présentation du budget primitif du SIPL, une contribution de 480 800 euros y a été inscrite pour son fonctionnement. Compte tenu de la répartition de cette somme entre notre commune et celle de Gourdon, et suivant les conditions qui sont prévues dans les statuts du SIPL, il appartient à Tournettes-sur-Loup de verser la somme de 299 135 euros au SIPL pour l'exercice 2026, cette somme est bien sûr inscrite à son budget.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Monsieur le Maire : pour rappel, tous les élus présents à ce conseil, qui sont membres de bureau ou conseil d'administration des associations susceptibles de recevoir une subvention, ne peuvent non seulement prendre la parole mais doivent quitter la salle. Cela concerne Mesdames IGNATOFF et BARBONI qui est également la mandataire de Madame IGNATOFF car absente.

Madame BARBONI quitte la salle

Monsieur le Maire : Le montant global des subventions est de 42 700 euros, je vais vous les lister et nous voteront globalement l'enveloppe, si vous en êtes d'accord.

Association	Montant	Vote
Sous fonction 11 Police, sécurité, justice		
La Prévention Routière	200	
Sous fonction 12 Incendie et Secours		
Amicale des Sapeurs-pompiers de Bar-sur-Loup	500	
Sous fonction 211 Ecoles Maternelles		
APE école maternelle	500	
Sous fonction 212 Ecoles Primaires		
APE école primaire	500	
OCCE école primaire	700	
Sous fonction 30 Culture, vie sociale, jeunesse, sports		
Club bouliste tourrettan	1500	
Ski Club de Vence	300	
Cercle des escrimeurs pays vençois	200	
Green Azur Aventure One&1	1500	
Team TSL	500	
Tourrettes Football Club (TFC)	18000	
Tourrettes Esprit Trail	5000	
Tourrettes Outdoor Sport Club (TOSC)	3000	
TSL Téléthon	1000	
Association OSE (organe de secours écologique)	500	
Abeille du Caire	1100	
Amicale de la Mairie de Tourrettes sur Loup	500	
AVF Vence et Pays Vençois	300	
Service de remplacement AM	200	
Association communale de chasse de Tourrettes-sur-Loup	1500	
Sous fonction 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		
Chœur de Tourrettes	1500	
Les Moulins	1000	
Sous fonction 313 Bibliothèques et médiathèques		
Foyer du Livre	1500	

Association Enseignement Enfants Malades	200	
Sous fonction 511 Espaces verts urbains		
Les Jardins Familiaux de Tourrettes JFT	1000	
TOTAL	42 700	

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Monsieur le Maire : vous pouvez faire rentrer Madame BARBONI

Monsieur le Maire : les dix prochains points concernent les autorisations de programme qui sont des délibérations que nous votons lorsque nous avons des projets, et ils peuvent s'étaler sur plusieurs années. Au fur et à mesure des années, il y a des rectifications à faire suite à la réception de factures, au retard pris dans la réalisation ou à la non réalisation des travaux. Madame la Première adjointe vous avez la parole.

Madame HERING : nous allons examiner, modifier, créer ou clôturer dix autorisations de programme. Toutes ces autorisations de programme, que l'on appelle aussi AP obéissent aux mêmes règles et texte à savoir L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Ordre du jour n°12 : Autorisation de programme pour l'acquisition et l'aménagement du Domaine du Caire – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation 2026/41

La dernière révision pour cette Autorisation de Programme en date du 3 octobre 2025 a acté un programme prévisionnel tel qu'il apparaît ci-dessous. Pour 2026, il était prévu 20 000 euros, nous vous proposons de ramener ce montant à 10 000 euros puisque seule la pose d'une glissière de sécurité est prévue pour 2026. Le montant de l'AP ne change pas. Avez-vous des questions ?

AR Prefecture

006-210601480-20260605-D2026_57A-DE
 Montant AP/CP 2021 CP 2022
 Révisé le 10/06/2026
 Publiée le 10/06/2026

Montant AP (en euros)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)
3 207 000	1 185 500	1 001 500	1 000 000	0	0	20 000	3 207 000
Dont 3 185 500 acquisition	Dont 1 185 500 acquisition	Dont 1 000 000 acquisition	Dont 1 000 000 acquisition				

Montant AP (en euros)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)
3 197 000	1 185 500	1 001 500	1 000 000	0	0	10 000	3 197 000
Dont 3 185 500 acquisition	Dont 1 185 500 acquisition	Dont 1 000 000 acquisition	Dont 1 000 000 acquisition				

Monsieur le Maire : pas de questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°13 : Autorisation de programme pour l'opération d'aménagement du cimetière – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation 2026/42

Madame HERING : la dernière révision de cette AP date du 10 avril 2025 et son montant total était de 99 000 euros. Les travaux qui ont été effectués en 2025 n'ont pas donné lieu à facturation sur 2025, mais ont été facturés qu'en début 2026. Nous vous proposons donc la modification de crédits de 2026 et également de 2025 pour faire face à cet étalement de paiement.

Montant AP (en euros)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Somme des CP (en euros)
99 000	33 000	500	4 500	0	0	41 000	10 000	10 000	99 000

Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Somme des CP
99 000	33 000	500	4 500	0	0	6 000	44 000	11 000	99 000

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°14 : Autorisation de programme pour l'opération de consolidation de la falaise – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation
2026/43

Madame HERING : le 3 octobre dernier, nous avons acté un planning prévisionnel d'exécution où il est mentionné pour l'année 2025 70 000 euros de dépenses et pour 2026 1 095 000 euros pour un montant total de l'AP 1 310 000 euros. Les crédits de paiement doivent être revus afin de tenir compte du réel de 2025 et d'ajuster les montants sur l'année 2026. Pour votre information, les préconisations de la Préfecture nous ont amené à faire une première partie de travaux portant sur neuf compartiments présentant un caractère d'urgence. Ces travaux ont été effectués en début 2026. Nous pourrions continuer les travaux lorsque la DUP (déclaration d'utilité publique) programmée en 2027 sera exécutoire, mais en fonction de la durée de la procédure, cela pourrait être reporté ultérieurement.

Montant AP (en euros)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)
1 310 000	4 000	20 000	11 000	0	15 000	90 000	5 000	70 000	1 095 000	1 310 000

Montant AP (en euros)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Somme des CP (en euros)
1 670 000	4 000	20 000	11 000	0	15 000	90 000	5 000	70 000	355 000	1 100 000	1 670 000

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°15 : Autorisation de programme pour l'opération d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation
2026/44

Madame HERING : dans le cadre de l'élaboration du PLU, le 18 décembre 2019, une AP d'un montant de 45 000 euros avait été votée. Le 5 décembre dernier, nous avons révisé ce montant et l'avons porté à 171 000 euros. Compte tenu des dépenses réelles de 2025 et celles qui sont prévues à ce stade pour 2026, nous proposons, à votre vote, une diminution de cette AP pour revenir à 149 000 euros avec un crédit de paiement pour 2025 de 8 500 euros et 20 000 euros pour 2026.

AR Prefecture

006-210601480-20260605-D2026_57A-DE
 Remontant AP/CP 2019 CP 2020 CP 2021
 Publié le 10/06/2026
 (en euros)

06-210601480-20260605-D2026_57A-DE Remontant AP/CP 2019 CP 2020 CP 2021 (en euros) Publié le 10/06/2026				CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)			
171 000 €				12 500 €	33 000 €	0€	18 500€	37 500€	19 000€	25 500€	25 000€	171 000 €

Montant AP CP 2019 (en euros)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)	
149 000€	12 500€	33 000€	0€	18 500€	37 500€	19 000€	8 500€	20 000€	149 000€

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

Monsieur BAGARIA : où en sommes-nous du PLU ?

Monsieur le Maire : la commission PLU sera prochainement réunie, avec M. Moretto, donc vous aurez les précisions. Mon objectif est d'arrêter le PLU d'ici la fin de l'année. Ensuite, il y aura la consultation des PPA (Personnes Publiques associées), la saisine de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), l'organisation d'une enquête publique et son approbation par le conseil municipal, et la décision du Préfet qui peut attaquer tout ou une partie de notre PLU. Le chemin est encore long, mais je vise une approbation du PLU courant 2027.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°16 : Autorisation de programme pour l'opération de réhabilitation de l'église Saint Grégoire – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation 2026/45

Madame HERING : dans le cadre du projet de réhabilitation de l'église Saint Grégoire, une première AP a été votée le 13 avril 2018 pour un montant de 1 430 000 euros. Le 5 octobre 2025, elle a été révisée et son planning d'exécution actualisé. Aujourd'hui et compte tenu des derniers montants et dernières situations des travaux à payer sur l'année 2026, l'AP a été revue. Le montant total, comme vous pouvez le constater, est en hausse de 125 000 euros. Donc sur 2025, le montant engagé est de 594 000 et pour 2026, il sera de 250 000 euros.

Montant AP (en euros)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)
1 985 000	2 000	6 000	411 000	99 000	27 000	127 000	594 000	607 000	112 000	1 985 0

Montant AP (en euros)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)
2 110 000	2 000	6 000	411 000	99 000	27 000	127 000	594 000	594 000	250 000	2 110 000

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité****Ordre du jour n°17 : Autorisation de programme pour l'opération de renforcement de la sécurité incendie – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation 2026/46**

Madame HERING : l'AP initiale qui date du 13 avril 2018 était d'un montant de 110 000 euros. Au 10 avril 2025, elle a été portée à 165 750 euros. Aujourd'hui, nous vous demandons une modification pour la porter à 175 750 euros pour tenir compte des dépenses qui ont été réellement effectuées en 2025, qui se sont élevées à 17 000 euros et les crédits de paiement pour 2026 seront de 16 000 euros.

Montant AP (en euros)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Somme des CP (en euros)
165 750	22 000	23 000	0	28 000	50 000	6 050	13 700	23 000	165 750

Montant AP (en euros)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)
175 750	22 000	23 000	0	28 000	50 000	6 050	13 700	17 000	16 000	175 750

*Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?**Monsieur BAGARIA : où seront installées les nouvelles bornes incendie ?**Monsieur CALLET : un poteau incendie dans la partie basse de la route de la Colle et un sur la route de Provence.*⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité****Ordre du jour n°18 : Autorisation de programme pour l'opération de transition énergétique – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation 2026/47**

Monsieur le Maire : nous poursuivons notre projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire Jean Ordan et du CTM, le programme de remplacement des éclairages publics sur les voies routières par des leds avec l'abaissement de la luminosité.

Madame HERING : le 10 avril 2024, nous avons voté la création de cette AP. Nous l'avons modifiée le 10 avril 2025, son montant était de 127 500 euros avec une répartition des crédits de paiement sur 2025 et 2026. Il n'y a eu aucune facturation pour l'année 2025, celle-ci sera

Montant AP (en euros)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Somme des CP (en euros)
127 500	0	12 500	57 500	57 500	127 500

Montant AP (en euros)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Somme des CP (en euros)
127 500	0	0	12 500	57 500	57 500	127 500

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour n°19 : Autorisation de programme pour l'opération de travaux à l'Espace Ceuzin – Exercice budgétaire 2026 - Modification – Approbation 2026/48

Monsieur le Maire : tous les ouvrants vont être changés.

Madame HERING : l'AP, que nous avons votée le 3 octobre 2025, prévoyait un montant total de dépenses de 90 000 euros. Le marché ayant été attribué à un coût inférieur aux prévisions, il est proposé de revoir le crédit à la baisse et de modifier les crédits de paiement pour arriver à un montant total de 80 000 euros sur 2026.

Montant AP (en euros)	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)
90 000 €	0 €	90 000€	90 000 €

Montant AP (en euros)	CP 2025	CP 2026	Somme des CP (en euros)
80 000 €	0 €	80 000€	80 000 €

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

Monsieur BAGARIA : il y a une coquille sur le point 1 à approuver. C'est indiqué l'AP dédiée au projet de transition énergétique alors que c'est l'AP relative à l'opération travaux salle des fêtes.

Monsieur le Directeur Général des Services : c'est noté.

⇒ Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour n°20 : Autorisation de programme pour l'opération d'amélioration énergétique des écoles – Exercice budgétaire 2026 - Création – Approbation
2026/49

Monsieur le Maire : nous avons souhaité lancer une opération d'amélioration énergétique des écoles et avec, notamment, l'installation d'une climatisation. Nous avons prévu une enveloppe de 150 000 euros de travaux répartie de la façon suivante : 2026, 60 000 euros pour l'école maternelle et 2027 90 000 euros pour l'école élémentaire.

Montant AP (en euros)	CP 2026	CP 2027	Somme des CP (en euros)
150 000 €	60 000 €	90 000€	150 000 €

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°21 : Autorisation de programme pour l'opération de réorganisation des services municipaux – Exercice budgétaire 2026 - Clôture – Approbation
2026/50

Madame HERING : le 8 avril 2022, avait été mise en place une AP pour la réorganisation des services municipaux pour un montant de 90 000 euros. Le 10 avril 2025, elle avait été baissée à 7 500 euros. Les travaux ayant été effectués avec la modification des nouveaux locaux de la police municipale, il convient donc de clôturer cet AP.

Montant AP (en euros)	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Somme des CP (en euros)
7 500	0	4 500	3 000	7 500

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°22 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Renouvellement – Nomination de membres – Approbation
2026/51

Monsieur le Maire : pour rappel, la Commission Communale des Impôts Directs est présidée par le maire. Elle est composée, évidemment, d'élus de la majorité et de la minorité, des représentants des contribuables et également des agents de la commune, elle se réunit une fois par an, elle est chargée de la révision des bases d'imposition des biens qui lui sont présentés et d'estimer leurs catégories : à savoir super luxe, luxe ou pas luxueux. Le directeur départemental des finances nous demande de lui présenter deux listes de 16 personnes dans lesquelles il fera son choix, selon ses critères.

Présentation des deux listes par Monsieur le Maire :

TITRE	LISTE 1	LISTE 2
Elu majorité (Titulaire)	HERING Charline	PELLEGRINO Catherine
Elu majorité (Titulaire)	MONCHO Marc	GABELIER Bruno
Elu majorité (Titulaire)	IGNATOFF Anne Flore	CALLET Arnaud
Elu majorité (Titulaire)	COQUEL Fabien	RIBANT Lauren
Elu minorité (Titulaire)	BAGARIA Damien	MORETTO Philippe
Représentant contribuables (Titulaire)	BOUX Stéphane	DALCHER Jean-Luc
Représentant contribuables (Titulaire)	LACQUA Claudie	OSTENG Jean-François
Agent de la commune (Titulaire)	BEAUMARCHAIS Marinita	CHOUDAR Gwendoline
TITRE	LISTE 1	LISTE 2
Elu majorité (Suppléant)	ERCOLE RIBES Rachel	DALCHER Nathalie
Elu majorité (Suppléant)	MOREAU Sébastien	WALLAERE Michel
Elu majorité (Suppléant)	CHAULE Marie-Angélique	MERLE Roman
Elu majorité (Suppléant)	DUSERRE Claude	CAZAU Rita
Elu minorité (Suppléant)	CHARRIER Gilles	MINARDI Alice
Représentant contribuables (Suppléant)	VUAGNOUX Gilles	VIALE Mireille
Représentant contribuables (Suppléant)	GUERIN Valentine	DUVAL Vincent
Agent de la commune (Suppléant)	GRANGE Antoine	LEBARBIER Candice

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ?

Monsieur BAGARIA : la liste est un peu différente par rapport à celle qui nous a été envoyée.

Monsieur le Maire : en effet, il y a eu deux changements.

Monsieur BAGARIA : et il y a une coquille au nom LACQUA, il manque le C.

Monsieur le Maire : ce sera corrigé.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

ENVIRONNEMENT

Ordre du jour n°23 : Lutte contre les dépôts sauvages – Appel à Manifestation d'Intérêt – Région Sud – Livret communal – Approbation 2026/52

Monsieur le Maire : ce point appelle à l'établissement d'un livret communal de lutte contre les dépôts sauvages qui est porté par la Région Sud. La bonne nouvelle c'est que la candidature de la commune a été retenue, elle a, donc, bénéficié de l'accompagnement gratuit d'un bureau d'études qui, avait pour objectif de rédiger un livret communal de lutte contre, notamment, la problématique des dépôts sauvages.

Vous savez que, sur la commune comme dans beaucoup d'autres communes, malheureusement, nous sommes confrontés à de nombreux dépôts sauvages. Sur le diagnostic qui a été réalisé par cette étude, elle a permis de mettre en évidence trois principaux types de dépôts sauvages :

Des dépôts concentrés : principalement le long de la route de la Colle et de la piste du Mounard qui s'apparentent à des déchets de chantiers, gravats, amiante, végétaux, verre... Ils semblent plutôt être déposés par des professionnels du bâtiment et du jardin,

- *Des dépôts diffus : principalement le long du Loup, au croisement entre la route des Queinières et le chemin de Saint Martin, au Caire au niveau de la piste d'envol des parapentes. Il s'agit en majorité de déchets de type : bouteilles (verre, plastique, aluminium), mégots, restes de nourriture. Ils semblent plutôt le fait d'un public jeune,*
- *Des dépôts contraires au règlement de collecte en pied de point d'apport volontaire. Il s'agit de matériaux divers, végétaux et encombrants. Toutes les catégories d'habitants/professionnels semblent concernées par le dépôt de ces déchets.*

Suite à ce diagnostic, trois sessions de travail ont été organisées au cours de l'année 2025 à laquelle ont été conviés : des élus, des membres de la commission extra-municipale à l'environnement, des usagers de la vallée du Loup (canyoneurs, pêcheurs), des représentants des comités de quartiers, le service de gestion des déchets de la CASA, les services municipaux en charge de la propreté, des représentants du PNR, un représentant de la mission environnement de la CASA, la police municipale.

Cela a été trois sessions très productives et riches en échanges, qui ont permis de déterminer les actions à mettre en place jusqu'à l'étape finale : la rédaction du livret communal de lutte contre les dépôts sauvages.

Ce livret prévoit donc 8 mesures phares à savoir :

- *Mesure 1 : concevoir une communication incitative et engageante,*
- *Mesure 2 : rédiger un guide de bonnes pratiques à destination des professionnels pour la gestion de leurs déchets,*
- *Mesure 3a : réaliser des ateliers de sensibilisation dans les écoles,*
- *Mesure 3b : réaliser des ateliers « rencontres-débats » alliant sensibilisation et échanges,*
- *Mesure 4 : mettre en place une procédure de signalement pour les particuliers,*
- *Mesure 5 : mettre en place de la vidéo-surveillance sur certains sites,*
- *Mesure 6 : mettre en place une surveillance renforcée des sites sensibles et mutualiser un garde champêtre,*
- *Mesure 7 : organiser la formation d'agents à la verbalisation et mettre en place une procédure de verbalisation,*
- *Mesure 8 : revoir l'offre de collecte.*

Ces mesures sont portées par un ou plusieurs acteurs. Elles auront un coût pour la commune estimé à 5000 € environ, mais nous mobiliserons toutes les subventions disponibles afin de réduire ce coût, la Région notamment, propose une aide à l'investissement de 15 000 € par projet. Hier, j'étais, ici même, avec Monsieur Jean-Paul DAVID, élu à la Région, je lui ai fait part de cette problématique, et il nous accompagne. Le livret sera consultable sur notre site

internet, et Monsieur COQUEL, notre élu délégué à l'environnement sera en charge de ce dossier. Avez-vous des questions ?

Monsieur BAGARIA : il n'y avait pas besoin d'un bureau d'études pour savoir où sont les dépôts sauvages. Et certaines mesures sont illusoires, seul le bâton fonctionne.

Monsieur le Maire : sur les mesures, je suis d'accord avec vous, la phase de la pédagogie est terminée. Mais dans le livret il n'y a pas que ça.

Monsieur GARCIA : la sanction à la fin est intéressante, il faut la proposer. Mais la progressivité est intéressante et le côté préventif est aussi important.

⇒ Le conseil municipal adopte à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Ordre du jour n°24 : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes – Mission Référent Handicap – Adhésion 2026/53

Monsieur le Maire : le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes (CDG 06) nous propose une mission de Référent Handicap mutualisé. Je pense que cela est important, lorsque nous avons des travailleurs handicapés, et nous en avons, d'avoir un référent pour coordonner les actions à mener en matière d'accueil, d'insertion et de maintien des personnes handicapées dans l'emploi. Avez-vous des questions ?

⇒ Le conseil municipal adopte à l'unanimité

PATRIMOINE

Ordre du jour n°25 : Désaffectation d'un bien de la commune – 2 Route de Vence - Déclassement - Dynamisme local – Approbation 2026/54

Monsieur le Maire : nous allons vous proposer de désaffecter un bien de la commune situé 2 route de Vence, ancien local de la police municipale. Sur un plan administratif, il faut le désaffecter puisqu'il était affecté à un service public en l'occurrence la police municipale. Nous aimerions pouvoir mettre ce local, inoccupé depuis le transfert sur la place de la Libération de notre PM, à la disposition d'un ou plusieurs commerçants. L'idée commence tout doucement à germer dans nos esprits, faire ce qu'on appelle un magasin éphémère. Ce local serait mis à disposition pendant deux, trois voire quatre mois à un artisan ou à un artiste qui exposerait ses œuvres. Ce serait, tout au long de l'année, des possibilités d'utiliser ce local pour des artistes, artisans, commerçants ou exposer des produits de nos villes amies Bra ou Jinju. Avez-vous des questions ?

⇒ Le conseil municipal adopte à l'unanimité

**Ordre du jour n°26 : Commission extramunicipale – Ecologie et développement durable
– Création – Approbation
2026/55**

Monsieur le Maire : je vous propose de créer la commission extramunicipale « Ecologie et développement durable », j'en suis le président et je souhaite comme vice-président Monsieur COQUEL, élu, délégué à l'environnement qui a toute sa place sur l'animation et la coordination de cette commission. Avez-vous des questions ?

Monsieur BAGARIA : il est dommage que la commission sur les travaux et aménagements urbains ne soit pas encore créée. De même, il manque les commissions extramunicipales culture, enfance jeunesse

Monsieur le Maire : laissez-nous le temps de nous installer. Nous les créerons au fur et à mesure. La priorité était le budget. Nous allons pouvoir nous en occuper. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Monsieur le Maire : l'ordre du jour est épuisé. Nous n'avons pas reçu de questions écrites du groupe d'opposition.

ÉVÈNEMENTS

- ici même demain soir à 20h00 et dimanche à 16h00, le spectacle des Lucioles du club Les violettes,
- vendredi 8 mai à 11h00, notre cérémonie,
- vendredi 22 mai à 18h30, inauguration, à l'espace muséal, de l'exposition du FRAC,
- 23 mai :
 - * soirée spectacle nuit des musées à la bastide à 19h00,
 - * Journée portes ouvertes de 9h00 à 15h00 à l'occasion des 10 ans des jardins familiaux de Tourrettes,
- 30 mai : nettoignons le Sud.

Merci infiniment, mesdames et messieurs pour ces échanges. Le prochain conseil aura lieu le 26 juin à 18h00.

Monsieur BAGARIA : Avez-vous du nouveau de la CASA pour la facturation de l'eau agricole ?

Monsieur le Maire : je n'ai pas encore avancé là-dessus.

Monsieur BAGARIA : à l'entrée du parking de la Ferrage, l'olivier qui a été transplanté est mort. C'est très regrettable. Et les toilettes sont toujours fermées.

Monsieur le Maire : nous ne le savions pas, je vous remercie pour la remarque.

Le Maire



Frédéric POMA



La Secrétaire de séance



Nathalie DALCHER

Madame CECCANTI : quelle est cette association OSE qui a bénéficié de 500 euros de subvention ?

Monsieur le Maire : c'est l'association qui intervient pour les dépôts sauvages. Elle intervient tout au long de l'année. Elle est intervenue, il y a quelques temps, route de la Colle pour des dépôts sauvages.

Madame CECCANTI : nous sommes allés route de la Colle, hier, il y avait deux scooters et un jet ski jetés au bord du Loup.

Monsieur le Maire : vous l'avez signalé ?

Monsieur COQUEL : pensez tous, si vous ne l'avez pas déjà fait, à télécharger et à utiliser l'application Illiwap. Vous pouvez signaler tout ce qui est possible, donc aussi bien des déchets sauvages, qu'un éclairage public défectueux. Vous avez la localisation, si vous êtes déjà géolocalisé sur le téléphone, vous pouvez envoyer votre géolocalisation, c'est reçu immédiatement en mairie, cela fonctionne très bien.

Madame HERING : Je pense que nous allons refaire une publication sur le site Facebook de la mairie ainsi que sur le site internet parce que cette application est vraiment très bien. Si vous avez votre téléphone sur vous, dès qu'un message est publié sur le site de la mairie, vous recevez une notification et vous savez exactement ce qui se passe. Cela peut être bien en cas de risque.

Monsieur COQUEL : c'est la même chose, si vous avez une coupure d'eau à la maison et qu'elle n'a pas été signalée, vous le faites immédiatement et vous avez l'information dans l'heure.

Monsieur le Maire : avez-vous d'autres questions ?

Intervention d'une personne du public qui souhaiterait avoir des informations sur la fermeture annoncée et avortée de la piste de Plan Bouisson pour cause de surfréquentation et de vitesse excessive.

Monsieur le Maire, au travers d'une pétition initiée par les habitants du quartier, a été sensibilisé aux problèmes de surfréquentation et de vitesse excessive, donc d'insécurité. Il avait pris la décision de fermer cette piste, mis une signalétique en place et commandé des immenses blocs. Le temps d'être livré, la campagne électorale débutait, donc aucune décision ne peut plus être prise. Il a été surpris par la réaction d'une autre partie des habitants hostiles à la fermeture de la piste. La décision de rencontrer un représentant du quartier de l'ancienne gare et un du quartier de Plan Bouisson a été prise. Il y a eu des discussions et une prise de conscience, et avant la fermeture, de procéder étape par étape, d'abord réduire la surfréquentation et la vitesse.

Dans un premier temps, il a été procédé au déferencement de cette piste en tant que route, théoriquement celle-ci n'existe plus sur les GPS. Des devis ont été demandés pour la mise en place de compteurs pour avoir une vision factuelle du nombre de passages de voitures. La vitesse a été abaissée à 30, interdiction de passage est faite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il sera mis en place des ralentisseurs.

Un mail a été envoyé, par Monsieur le Maire, aux habitants de la route leur informant de sa décision, mais un certain nombre ne l'a pas reçu. Il leur propose une période de 6 mois de réflexion pour tester les mesures mises en place. Les services travaillent sur la création

AR Prefecture

006-210601480, 20260605-D2026-57A-DE

Reçu le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

d'emplacements de livraison appelés « lockers » afin d'éviter les nombreuses livraisons sur la
commune.